

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION D'ENGINS
PYROTECHNIQUES.**

N° 24/180

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et l'organisation des services,
- En raison du feu d'artifice tiré à l'occasion de la fête nationale, le Samedi 13 juillet 2024, et afin d'assurer la sécurité des spectateurs, il y a lieu d'interdire le jet de pétards et autres artifices pyrotechniques.

ARRETE

ARTICLE 1: Le jet de pétards et autres artifices pyrotechniques sera interdit dans l'enceinte du stade des Fromentaux à Delle 90100, le Samedi 13 Juillet 2024 de 20h00, et ce jusqu'à la fin de la manifestation.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de police intercommunale, le Garde Champêtre, l'agent de surveillance de la voie publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs – Pompiers,
- Monsieur le Chef de la Police intercommunale.

A DELLE, le 03 Juillet, 2024

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de DELLE

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 04./07./2024
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.

